

Politique d'achat responsable



Vision

Conformément aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, L & L Products exprime par la présente son point de vue et ses engagements en matière de développement durable dans sa chaîne d'approvisionnement et guide ses employés sur les attentes en matière de développement durable qu

'ils doivent avoir vis-à-vis des fournisseurs.

Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les entités de L & L Products dans le monde. Toutes les entités doivent définir des objectifs et des actions pour atteindre les objectifs et remplir les engagements décrits dans cette politique.

Déclaration

Tout en répondant à ses exigences commerciales, L & L Products s'engage à respecter le plus haut niveau d'intégrité. Nous souhaitons intégrer des considérations sociales, éthiques et environnementales dans nos décisions d'achat, afin d'apporter une contribution positive à la société et à l'environnement. Cette politique doit être lue en même temps que le code de conduite des fournisseurs.

L & L Products opère sur tous les continents et est consciente de son impact dans les différentes régions où elle opère. En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, L & L Products s'est engagée à promouvoir le respect des droits humains et des libertés fondamentales,

L & L Products s'est engagée à promouvoir les 10 Principes relatifs aux droits humains, aux standards internationaux du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. L & L Products a publié un Code de Conduite à l'intention des fournisseurs, qui comprend toutes les exigences en matière de développement durable à leur égard. Les attentes en matière de droits humains, de santé et de sécurité au travail, de pratiques commerciales éthiques et de protection de l'environnement sont décrites dans ce code.

1. Minerais de conflit

À l'instar de la plupart des gouvernements, des ONG et d'un certain nombre d'entreprises dans le monde, L & L Products condamne les violations des droits humains et de

l'environnement qui se produisent dans divers pays africains (en particulier la République démocratique du Congo et les pays limitrophes). Dans ces régions, l'extraction ou la production d'étain, tantale, tungstène et or (minerais de conflit), entraîne parfois de graves violations des droits humains, telles que le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que des atteintes à l'environnement. De plus, les revenus générés peuvent financer directement ou indirectement des groupes armés engagés dans des guerres civiles.

Depuis 2010, les États-Unis ont adopté la loi "Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act", dont l'article 1502 exige que les sociétés cotées en bourse et leurs fournisseurs divulguent chaque année l'utilisation de la chaîne de contrôle des minerais de la guerre. En Europe, le "Règlement sur les minerais de conflit", qui vise à endiguer le commerce des minerais de conflit, est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

L & L Products n'achète pas directement des minerais de conflit, mais soutient pleinement l'intention de ces réglementations d'éliminer les dommages sociaux et environnementaux résultant des pratiques néfastes d'extraction de ces minerais.

L & L Products exige de ses fournisseurs qu'ils respectent pleinement toutes les réglementations applicables en termes de déclaration et, s'ils doivent se procurer de tels minerais, qu'ils ne s'approvisionnent qu'auprès de fonderies ou raffineries certifiées "sans conflit" par un tiers indépendant. Les fournisseurs sont en outre tenus de répercuter ces obligations dans leur propre chaîne d'approvisionnement. L & L Products demande à ses fournisseurs de fournir des déclarations sur les minerais de conflit comme l'exige le règlement.

2. Respect du Code de Conduite des Fournisseurs

L & L Products s'engage à se procurer des produits et des services auprès de fournisseurs qui respectent ses valeurs et qui sont prêts à nous aider à atteindre nos objectifs en matière de développement durable. Nos objectifs sont de :

- Sélectionner des fournisseurs de matières premières qui respectent les lois et réglementations applicables, y compris, pour les fournisseurs européens, les réglementations REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) de l'UE ;
- Demander aux fournisseurs de tenir compte de l'environnement, de prendre des mesures pour travailler en permanence à la réduction de leurs émissions de CO2 afin d'atténuer les effets du changement climatique mondial, de minimiser leur empreinte environnementale et de gérer correctement leurs déchets, en évitant autant que possible de les mettre en décharge et en ne polluant pas volontairement le sol, l'air ou l'eau ;

- Sélectionner des fournisseurs qui offrent à leurs employés un environnement de travail sûr, en se concentrant en particulier sur les fabricants à façon et les prestataires de services sur site qui doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de protection de la santé, d'heures de travail et de rémunération de leurs employés ;
- Demander aux fournisseurs de respecter et de faire respecter les droits humains - en particulier d'interdire le travail forcé et le travail des enfants, la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, de promouvoir la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, de rémunérer leurs employés conformément ou au-delà des exigences légales locales, de se conformer à la réglementation applicable en matière de négociation collective et de respecter le droit de leurs employés à former des syndicats et à s'y affilier ;
- Sélectionner des fournisseurs qui ont une éthique commerciale élevée, empêchent toute forme de corruption, pratiquent une concurrence loyale, évitent les conflits d'intérêts, protègent les données personnelles et celles de l'entreprise, respectent les droits de propriété intellectuelle d'autrui et se conforment aux lois et réglementations en matière de contrôle des exportations ;
- Encourager les fournisseurs à mettre en place une procédure d'alerte afin d'inciter les collaborateurs à faire part de leurs préoccupations sans craindre de représailles ;
- Favoriser les fournisseurs qui respectent les normes ISO telles que ISO 9001, IATF 16949, ISO 14001, EN/AS 9100, ISO 45001, les dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

3. Évaluation des fournisseurs

Nous demandons à nos fournisseurs de se conformer au Code de Conduite des Fournisseurs de L & L Products et nous sommes disposés à fournir une assistance, en particulier aux petites entreprises, pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable et à s'améliorer.

Les services d'achat de L & L Products prennent en compte les critères de durabilité lors de la sélection et de l'évaluation des fournisseurs directs.

Sur la base de l'évaluation des risques de notre base d'approvisionnement, nous déterminons les principaux fournisseurs dont les performances en matière de développement durable seront évaluées. Notre objectif est que tous nos fournisseurs clés se situent dans les deux niveaux les plus élevés des trois niveaux de classement interne de la performance en matière de développement durable.

Le non-respect du code de conduite peut entraîner la résiliation des contrats et/ou des relations avec les fournisseurs.



Questions

Les questions relatives à cette politique peuvent être adressées à l'équipe achats.

Première date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de la dernière révision : 6 janvier 2023

Prochaine date de révision : 6 janvier 2025

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'C. Carré', located above the name of the signatory.

Christophe Carré

PDG

